

14 sep 2012 -18:47

Appartient à [Conseil des ministres du 14 septembre 2012](#)

Budget économique 2013

Le Conseil des ministres a pris connaissance des chiffres du budget économique 2013, communiqués par l'Institut des comptes nationaux (ICN) en application de la loi du 21 décembre 1994.

Depuis le deuxième trimestre de 2011, la croissance économique dans la zone euro est affectée par le ralentissement de la croissance à l'échelle mondiale et - surtout - par la crise de la dette européenne. L'activité économique a chuté au quatrième trimestre de 2011 et au deuxième trimestre de 2012. L'économie de la zone euro se contracterait dans son ensemble au troisième trimestre, ce qui, en rythme annuel, résulterait en une croissance négative du volume de 0,5% en 2012. Ce serait seulement dans le courant de 2013 que l'activité économique reprendrait quelque peu dans la zone euro prise dans son ensemble, à la suite de la conjoncture internationale et dans l'hypothèse où la crise euro ne s'étendrait pas. Néanmoins, la croissance du PIB se limiterait à 0,3% en 2013.

En 2012, l'économie belge marquerait un léger repli (-0,1%), ce compte tenu de la conjoncture européenne défavorable et des mesures budgétaires déjà prises. Au vu de l'évolution récente de la confiance des consommateurs et des entrepreneurs, l'activité économique, après une baisse prononcée au deuxième trimestre, se stabiliserait au troisième trimestre. A partir du quatrième trimestre de 2012, la croissance du PIB reprendrait progressivement dans le sillage d'une timide reprise de la conjoncture internationale, ce qui résulterait en une croissance économique de 0,7% en 2013.

L'emploi intérieur s'est encore sensiblement accru en 2011. Compte tenu d'une faible conjoncture en 2012 et d'une reprise économique peu dynamique en 2013, l'emploi a commencé à diminuer au premier trimestre 2012 et ne reprendrait qu'à partir du début 2013. En termes de moyenne annuelle, en 2012, l'emploi intérieur augmentera néanmoins encore de plus de 11.000 unités, dans la mesure où le profil trimestriel de 2011 offre un point de départ favorable et, en 2013, cette augmentation serait de 13.700 unités. Cette année, le nombre de chômeurs augmenterait de 9.100 unités et l'année prochaine de 24.000. De ce fait, le taux de chômage Eurostat harmonisé pour la Belgique augmenterait, passant de 7,2% en 2011 à 7,4% en 2013.

L'inflation, mesurée sur la base du chiffre de l'indice national des prix à la consommation, ralentirait tombant de 2,9% en 2012 à 1,8% en 2013. L'accroissement de l'indice-santé serait de 2,7% en 2012 et de 1,9% en 2013.

L'indice-pivot actuel des traitements des fonctionnaires et des allocations sociales (119,62) serait dépassé en novembre 2012. Le prochain indice pivot (122,01) ne serait pas atteint en 2013.

Les estimations pour 2014 seront communiquées lors d'un prochain Conseil des ministres.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Johan Vande Lanotte, Vice-Premier
ministre et ministre de l'Economie, des Consommateurs et de
la Mer du Nord
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<http://www.economie.fgov.be>